

Réunion du Conseil Municipal
Du 15 mars 2010 à 20H
Compte-rendu

Présents : MM. BLOND, FAURE, GARREAU, CHALARD, BUISSON, KOWALSKI, MAZEAU, LUCHON, PATAUD, LE PECULIER, Mmes BOUGOUIN, RIFFAUD, MORANGE, DEXET.

Absents : Néant

Excusée : Mme NADAUD

Procuration : Néant

Secrétaire : Mme MORANGE

1) Assainissement : Comparatif collectif/non collectif

Julien ALLARY remet à tous les membres un dossier présentant par villages le comparatif entre les solutions d'un réseau collectif ou non collectif. Cette étude précise la faisabilité d'un réseau collectif quand c'est possible, les coûts estimés des travaux, le montant des subventions éventuelles et la répercussion sur le prix de l'eau. Il apparaît qu'il faut maintenir la solution du non collectif. Or, dans le PLU, la plupart des villages sont portés en collectif.

Il précise en outre que le zonage d'assainissement de la Commune a 10 ans, et que implicitement la Commune s'engageait à le réaliser à court terme (3 à 5 ans), ce qui n'était pas possible à cause des coûts élevés des travaux pour souvent un nombre d'habitants concernés peu élevé. Or c'est un document opposable aux tiers. M. ALLARY préconise de refaire le zonage d'assainissement en ne réservant des zones d'assainissement collectif qu'aux surfaces pour lesquelles les aménagements nécessaires pour une gestion conforme des eaux usées peuvent être programmés et effectifs dans les plus courts délais.

Arrivée de M. BUISSON à 20h30

2) Comptes administratifs 2009

M. le Président livre en introduction (voir annexe) un résumé des comptes 2009 du budget principal et un comparatif avec 2008, puis se retire pour le vote des comptes administratifs.

M. FAURE, 1^{er} adjoint, présente les :

- compte administratif du budget principal :

Fonctionnement :

Dépenses	:	1 243 076,08€
Recettes	:	1 540 030,63€ + excédent 696 350,05€ = 2 236 380,08€
Résultat brut	:	993 304,60€

Investissement :

Dépenses	:	584 547,06€ + déficit 78 566,84€ = 663 113,90€
Recettes	:	354 623,68€
Résultat brut	:	- 308 490,22€

Affectation du résultat : 993 304,60 - 308 490,22 - 337 820 (restes à réaliser) = 346 994,38€
d'excédent de fonctionnement à reporter au BP 2010.

- compte administratif du budget annexe de l'assainissement :

Fonctionnement :

Dépenses	:	38 134,10€
Recettes	:	159 557,98€
Résultat brut	:	121 423,88€

Investissement :

Dépenses	:	120 251,66€ + déficit 124 928,28€ = 245 179,94€
Recettes	:	123 756,06€
Résultat brut	:	- 121 423,88€

Affectation du résultat : 121 423,88 – 121 423,88 = 0€

- compte administratif du budget annexe du lotissement de Maison Neuve :

Fonctionnement :

Dépenses	:	205 973,93€
Recettes	:	205 973,93€
Résultat brut	:	0€

Investissement :

Dépenses	:	205 973,93€ + en cours de production 2008 27 025,10€ = 232 999,03€
Recettes	:	0€
Résultat brut	:	en cours de production de 232 999,03€

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent les comptes administratifs 2009.

3) Modification simplifiée du PLU

M. le Président rappelle à l'Assemblée que lors de la concertation publique, aucune observation n'avait été faite. Il faut donc entériner cette modification par délibération.

A l'unanimité, les conseillers approuvent la modification simplifiée du PLU.

4) Acquisition terrains au Malatias

M. le Président rappelle la proposition du Dr Lathière, au nom des héritiers Delauménie, qui souhaitent vendre à la Commune les deux parcelles qu'ils possèdent au Malatias dont l'une recueille les eaux usées du cimetière. Ces terrains se situent derrière la future caserne des sapeurs-pompiers en rejoignant le Malatias et ne peuvent avoir d'autre utilité que municipale. Il s'agit de la parcelle C 1493, de 1673 m², pour 3€/m² et de la parcelle C 543, de 4725m², en zone non constructible, pour 2,5€/m² soit un total de 16 832€.

Les conseillers sont d'accord à l'unanimité.

5) Etude de faisabilité pour une chaufferie bois

L'Assemblée donne son accord de principe pour réaliser une étude de faisabilité d'une chaufferie bois qui pourrait alimenter en chauffage la Maison de retraite, la salle des fêtes, la gendarmerie, les écoles.

6) Assistance juridique

M. le Président propose de reconduire pour 2010 la convention avec la SCP DAURIAC, PAULIAT-DEFAYE, BOUCHERLE, MAGNE pour une assistance juridique et judiciaire de la Commune pour un montant de 1000€ HT.

Proposition acceptée à l'unanimité.

7) Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

M. le Président propose à l'Assemblée, comme il est prévu par les textes, de calculer la redevance sus mentionnée en prenant le seuil de la population totale de la Commune issu du recensement en vigueur depuis le 01/01/2010, et de fixer le montant de la redevance au taux maximum prévu au décret N°2002-409 du 26/03/2002 en y appliquant le taux de revalorisation de 17,73%.

Proposition acceptée à l'unanimité.

8) Modification emprise du chemin rural à Clareuil (dossier Chaizemartin)

L'Assemblée décide à l'unanimité de lancer la procédure prévue à cet effet, et décide que la totalité des frais, hors ceux de l'enquête publique qui incombent à la Commune, seront à la charge des demandeurs.

9) Location salle culturelle

Il sera précisé dans la délibération relative à la location de la salle culturelle :

- qu'elle sera gratuite pour les associations de la Commune
- qu'elle sera payante pour les associations intercommunales sauf pour le Comité de Jumelage,
- qu'elle ne sera pas mise à disposition des associations ou des particuliers hors commune
- qu'elle sera gratuite pour les associations hors commune à but caritatif.

Approuvé à l'unanimité.

10) Affaires diverses

Des discussions ont porté sur :

- l'occupation du presbytère : installation des services sociaux, point d'écoute ; aménagement différée en 2011 mais en 2010 prévision de refaire la toiture, la zinguerie et peut-être les menuiseries.
- Le bâtiment Pénarier : reconsidérer l'ensemble des façades avec le bâtiment que va libérer le P'tit Marché, refaire les menuiseries. Faire peut-être un marché global avec le Presbytère.
- L'utilisation de l'ancienne mairie après aménagement. Peut-être faire une réunion spécifique à ce programme.

Séance levée à 10h30.